

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 18/03/2022

Date d'affichage : 28/032022

DELIBERATION N° 009-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-quatre mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, Fabien SCHURRER.

Absents : Cindy CIECIERSKI et Bernard ROQUE.

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI à Jean-Luc CARMINATI.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois de la commune du Pujol-sur-Orb,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création de deux emplois permanents à temps complet :

- 1 Agent de maîtrise (promotion interne)
- 1 Adjoint administratif (recrutement sur poste de secrétaire de mairie)

Relevant de la catégorie C, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Attaché	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	3	Pourvus (2)
Adjoint administratif	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE SOCIALE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION

Agent de maîtrise	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	1	30 H/semaine - Pourvu
Adjoint Technique	Temps complet	5	Pourvus
Adjoint Technique	Temps non complet	1	30 H/sem pourvu

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
 Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de modifier comme expliqué ci-dessus le tableau des emplois.

Acte rendu exécutoire le 25/03/2022
 Après dépôt en Sous-Préfecture le 25/03/2022
 et publication ou notification du 28/03/2022

Ainsi fait et délibéré.
 Pour extrait conforme,
 Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.